



المركز التونسي للإقتصاد  
Observatoire Tunisien de l'Economie

## Budget Brief | n°3

# Loi de finances 2024 : Du discours aux réalités des politiques

Observatoire Tunisien de l'Economie

31/01/2024



# Sommaire

## Introduction

## I. Orientations des dépenses sociales de l'Etat

### A. Les dépenses par mission

1. Mission de l'Éducation
2. Mission de la Santé
3. Mission des Affaires Sociales
4. Mission de l'Agriculture

### B. Les dépenses budgétaires par nature

1. Dépenses de rémunération et d'investissement
2. Les dépenses d'intervention

### C. Service de la dette

## II. Ressources de financement du budget

### A. Les recettes fiscales

### B. Ressources d'emprunt

## Conclusion

**Sahar Fdhila**

Policy Analyst

*sahar.fdhila@economie-tunisie.org*



# Introduction

<sup>1</sup> [Fathia Benslimen : « La loi de finances préservera-t-elle le rôle social de l'Etat ? », Observatoire Tunisien de l'Economie publication du 23 février 2022](#)

<sup>2</sup> [Radio nationale, « Président Kais Saïed : « Le Fonds monétaire international doit revoir ses prescriptions et ensuite une solution pourra être trouvée », Portail de la radio tunisienne. Publié le 11 juin 2023](#)

<sup>3</sup> [Nations Unies. «Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024: Résumé analytique», Département des affaires économiques et sociale ONU. Mis en ligne le 4 Janvier 2024](#)

<sup>4</sup> [Ces hypothèses, notamment sur le prix du baril de pétrole, restent incertaines puisque plusieurs instituts spécialisés tablent sur un prix inférieur à 74 dollars.](#)

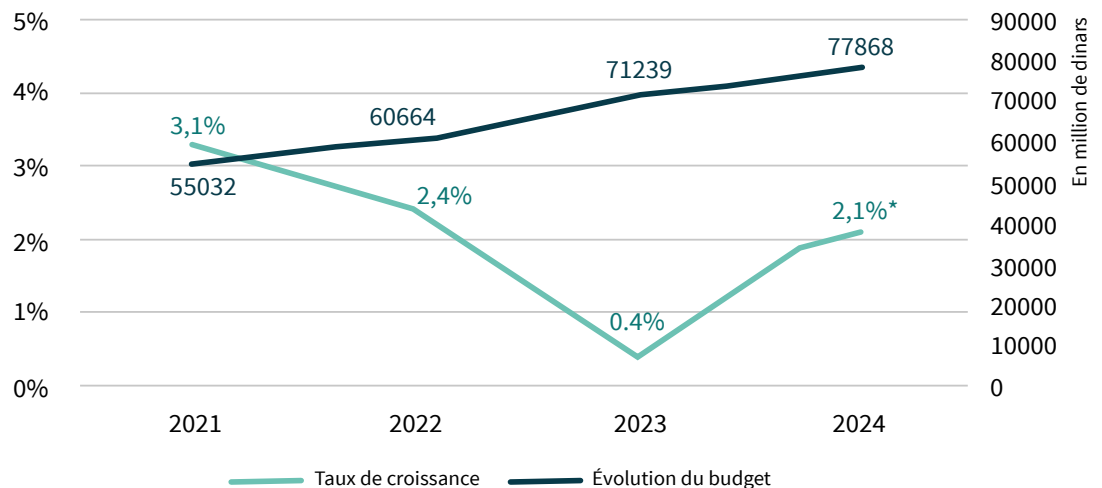
Plus de deux ans se sont écoulés depuis la suspension des travaux de l'Assemblée des représentants du peuple. Les lois de finances pour les années 2022 et 2023 ont ainsi été adoptées, sans bénéficier de discussions politiques et débats publics nécessaires, alors même que ces derniers budgets marquaient la régression du rôle social de l'État.<sup>1</sup>

La loi de finances pour l'année 2024 intervient dans un contexte politique et économique différent au niveau national d'une part, marqué par l'élection d'un nouveau Parlement et l'émergence d'un discours politique prônant les principes de l'État social et appelant à rompre avec les diktats des institutions financières mondiales<sup>2</sup>. D'autre part, le contexte mondial est caractérisé par une instabilité persistante et un rythme de croissance qui devrait continuer de ralentir au cours de l'année, en raison de la persistance des défis financiers, environnementaux et climatiques qui affectent profondément les pays du Sud<sup>3</sup>.

L'équilibre de la loi de finances pour l'année 2024 repose sur les hypothèses d'un taux de croissance de 2,1 % et d'un prix moyen du baril de pétrole de 81 dollars<sup>4</sup>. Sur la base de ces hypothèses, le budget a été fixé à 77 868 millions de dinars, soit une augmentation de 9,3 % par rapport aux résultats révisés de l'année 2023.

Le graphique n°1 illustre l'évolution du budget général de l'État par rapport au taux de croissance économique au cours des quatre dernières années. À travers cette comparaison, nous observons une tendance à la hausse rapide du budget de l'Etat par rapport à une replis continue du taux de croissance économique dont le rythme n réaccélérerait en 2024 selon les prévisions qui restent incertaines et varient d'une source à l'autre. Cette évolution reflète l'incapacité des budgets successifs à soutenir la croissance économique.

Graphique n°1 : Évolution du budget et du taux de croissance



Source : Ministère des Finances, Institut National de la Statistique

Sur le plan social, l'État a adopté depuis des années des mesures d'austérité visant à réduire les dépenses, notamment les dépenses sociales, afin d'atteindre les équilibres financiers. Cela se traduit, d'une part par un ralentissement de la croissance des dépenses publiques liées aux missions sociales, voir même dans certains cas leur réduction, et d'autre part par l'adoption de discours sur le ciblage des subventions et la réduction de la masse salariale.

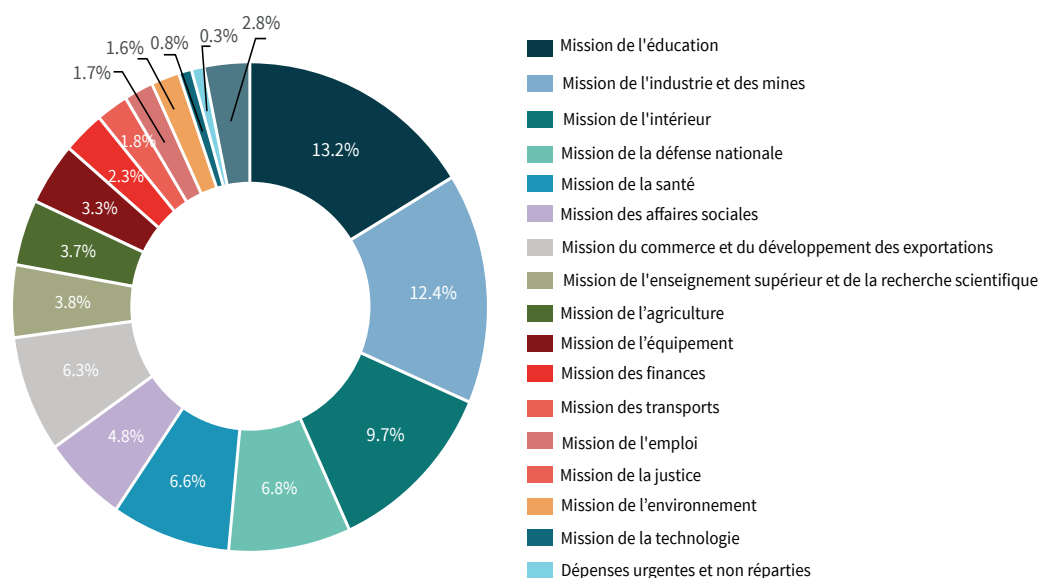
Nous essaierons dans ce Budget Brief d'étudier les dépenses programmées dans la loi de finances pour l'année 2024 en particulier les dépenses sociales de l'État afin d'évaluer la cohérence entre les politiques publiques et le discours politique et de déterminer s'il y a une réelle rupture avec les politiques d'austérité. Ensuite, nous examinerons les ressources de financement du budget général, qu'elles soient internes ou externes, afin de déterminer dans quelle mesure la loi de finances 2024 engage ou pas des réformes budgétaires significatives par rapport aux années précédentes.

## I. Orientations des dépenses sociales de l'Etat

### A. Les dépenses par mission

Les dépenses de l'État pour l'année 2024 devraient atteindre 59 805 millions de dinars, soit une augmentation de 10,9 % par rapport aux prévisions de la loi de finances 2023 et de 6,4 % par rapport aux dépenses révisées de la même année. La répartition des dépenses selon les missions est illustrée comme le montre le graphique 2 ci-dessous.

Graphique n°2 : Répartition des dépenses programmées par mission



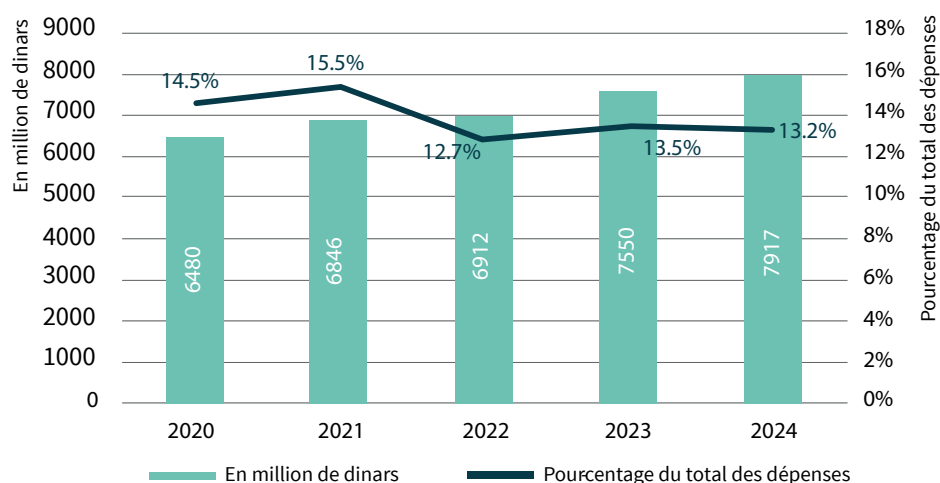
Source : Ministère des Finances

#### 1. Mission de l'Éducation

La mission de l'Éducation reçoit la part la plus importante de la répartition des dépenses, représentant 13,2% du total, et il est prévu que ses dépenses augmentent de 4,6% par rapport au budget révisé de 2023.

La première lecture de l'évolution des dépenses de l'éducation donne l'impression d'une augmentation générale des investissements publics dans ce secteur au cours des cinq dernières années. Cependant, l'évolution de la part des dépenses de cette mission, soit 13,2% prévues pour 2024 contre 15,5% en 2021, reflète en réalité un déclin progressif de la priorité accordée au secteur de l'éducation dans les politiques publiques.

Graphique n°3 : Évolution du budget de l'éducation



Source : Ministère des Finances

En revenant sur la répartition des dépenses pour la mission de l'éducation par nature, nous constatons qu'un montant de 645,5 millions de dinars a été alloué au développement, ce qui représente seulement 8,3 % du total des dépenses de la mission. Ce montant financerait un ensemble de projets de rénovation des infrastructures dans les établissements éducatifs et permettrait l'acquisition de certains équipements informatiques.

Ces allocations sont considérées comme insuffisantes et n'ont pas suffisamment évolué pour être en mesure de relever les grands défis auxquels sont confrontés les secteurs de l'enseignement primaire et secondaire publics, tels que l'entretien des infrastructures délabrées<sup>5</sup> ou l'intervention pour traiter les phénomènes émergents que rencontre le secteur de l'éducation, tels que l'addiction et la violence<sup>6</sup>.

En outre, l'enseignement public est confronté à un autre problème, à savoir la baisse de la qualité des résultats académiques. Selon le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), la Tunisie se classe 66 sur 70 pays participants dans la classification de l'année 2015<sup>7</sup> en matière de performances des élèves en sciences. Malgré le lancement d'initiatives visant à réformer le système, y compris les programmes éducatifs, nous ne trouvons pas de traduction financière de cette initiative dans le projet de loi de finances (sous le titre «réforme») et qui aurait pu refléter l'adoption de nouvelles orientations pédagogiques.

Il convient de mentionner ici que les députés ont tenté de combler cet écart entre les dépenses nécessaires et celles qui ont été allouées, en adoptant une proposition de loi visant à créer un fonds pour la réforme de l'éducation. Ce fonds sera principalement financé par des prélèvements sur les bénéfices des établissements d'enseignement privés à hauteur de 0,5 %, des prélèvements sur les bénéfices des sociétés pétrolières et des institutions financières à hauteur de 0,25 %, ainsi que par des dons de Tunisiens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

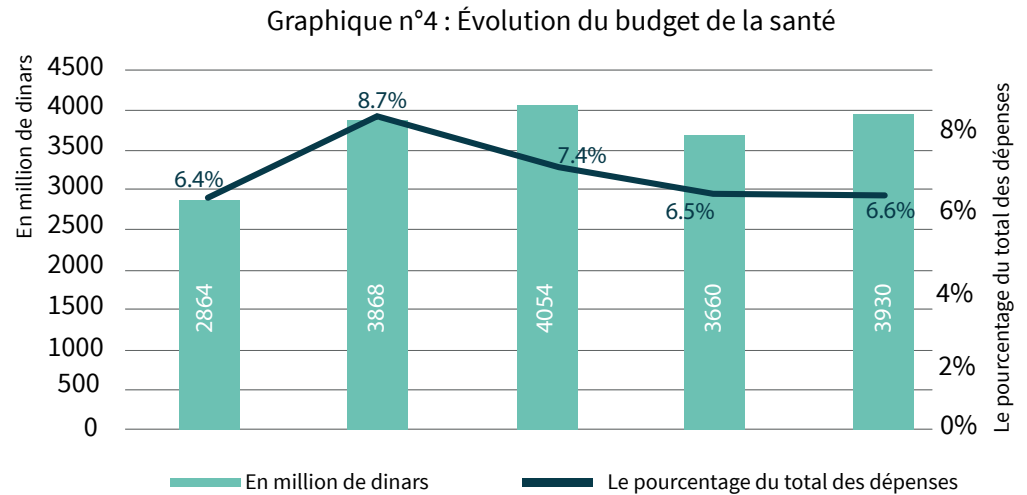
<sup>5</sup> [Basma Barakat. « Les écoles tunisiennes... infrastructures vétustes et manque d'entretien », Al-Arabi Al-Jadeed. Publié le 19 avril 2021](#)

<sup>6</sup> [Mohammed Rami Abdel Mawla. « La crise de l'éducation en Tunisie : maladies chroniques et diagnostic réductionniste », Nawaat. Publié le 28 avril 2023.](#)

<sup>7</sup> [Donia Asmali Bouhalila. « L'éducation en Tunisie : réalisations passées, déclin actuel et défis futurs », Baromètre arabe. Publié le 20 avril 2021.](#)

## 2.Mission de la Santé

Les dépenses allouées à la mission de la santé ont augmenté d'environ 7 % par rapport au budget rectificatif de l'année 2023, mais si nous les comparons à celles qui ont été allouées en 2022, nous remarquons une baisse de plus de 3 %. Cette baisse est également perceptible dans l'évolution de la part des dépenses de santé dans le total des dépenses, ce pourcentage passant de 8,74 % en 2021 à 6,57 % prévus pour 2024.

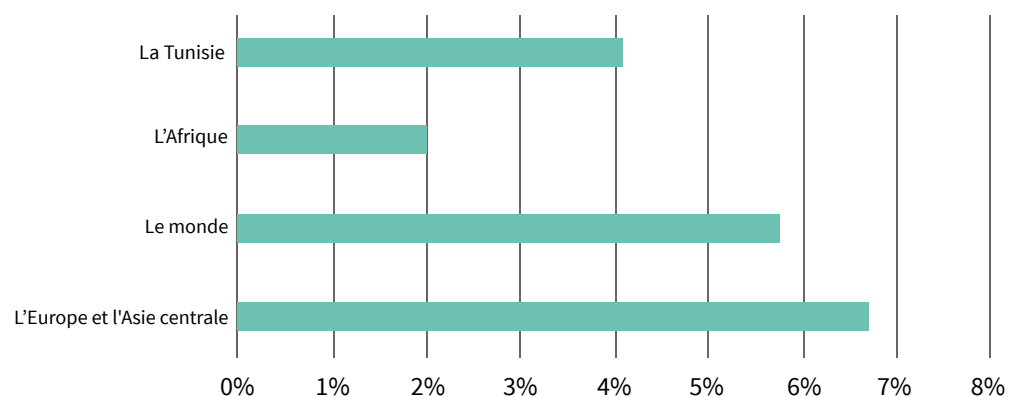


Source : Ministère des Finances

Cette régression observée est liée à la situation pandémique que le pays a connue et à la nécessité d'allouer des crédits supplémentaires au secteur de la santé pour les années 2021 et 2022. Cependant, il semble que les détenteurs du pouvoir n'ont pas tiré les leçons de la crise de la COVID-19 que nous avons affronté et qui avait mis en évidence un système de santé défaillant et touché de pleins fouet par des politiques d'austérité qui ont affecté le droit des Tunisiens à la santé. Ainsi au lieu d'investir davantage pour améliorer la situation du secteur de la santé publique, la part de ses dépenses est revenue au niveau d'avant pandémie.

D'après le graphique n° 4, les dépenses publiques de santé représentaient 4,1 % du PIB en 2020. Cela plaçait la Tunisie en bonne position par rapport aux pays arabes et africains. Cependant, ce pourcentage reste faible par rapport à la moyenne mondiale et à celle des pays d'Europe et d'Asie centrale.

Graphique n° 5 : Ratios des dépenses publiques de santé par rapport au PIB



Source : Organisation Internationale du Travail (OIT)

La faiblesse des dépenses publiques dans le domaine de la santé se manifeste également à travers une analyse de la répartition des sources de financement des dépenses publiques de santé en Tunisie. Selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé, les dépenses personnelles, soit les dépenses propres des citoyens pour les actes de santé, représentent environ 37% des sources de financement. Les dépenses gouvernementales représentent environ 59%, dont une part importante provient du système contributif de sécurité sociale (soit 24% qui sont directement également couvertes par les cotisations)<sup>8</sup>. Nous pouvons donc observer que près de 61% des dépenses de santé sont en fait supportées directement par les bénéficiaires des soins de santé. En comparaison, les pays de l'Union européenne affichent un taux élevé de contribution gouvernementale au financement des dépenses de santé, estimé à 79%<sup>9</sup>. Face à ces indicateurs, il semble évident que les prévisions de dépenses pour l'année 2024 ne semblent pas être en mesure d'améliorer cette situation et de renforcer le droit à la santé.

<sup>8</sup> [World Health Expenditure. "Global Health Expenditure Database: Health expenditure profile Tunisia". consulté le 23/01/2024](#)

<sup>9</sup> [Ismail, S. "Healthcare expenditure progress in Tunisia: a qualitative analysis", MPRA. Mis en ligne le 10 Février 2021.](#)

### 3. Mission des Affaires Sociales

Il est prévu que les dépenses des Affaires Sociales augmentent de 8,7 % en 2024 par rapport au budget révisé de 2023, mais qu'elles diminuent de 13,6 % par rapport à ce qui avait été alloué par la loi de finances 2023.

En examinant la programmation des dépenses de cette mission à moyen terme (2020-2025)<sup>10</sup>, nous constatons que les budgets prévus pour les années 2023, 2024 et 2025 étaient prometteurs, avec une perspective d'évolution importante. Cette évolution attendue reposait sur l'augmentation du budget relatif au développement social, et plus précisément des programmes de lutte contre la pauvreté. Cependant, cette vision ne s'est pas concrétisée l'année dernière, et la mission des affaires sociales n'a pas exécuté ses dépenses planifiées : seulement 2 605 de millions de dinars ont été dépensés sur les 3303 millions de dinars alloués en début d'année.

Ces données nous amènent à un constat principal : le gouvernement semble avoir renoncé à son projet d'aide ciblée destiné aux bénéficiaires les plus vulnérables qui consiste généralement à augmenter les dépenses pour les aides sociales individuelles en compensant par la réduction des subventions universelles. Les subventions sont revenues à leur niveau habituel et le gouvernement semble commencer à réviser les tendances en matière d'orientation des subventions pronées dans les lois de finances successives.. ce qui conduit mécaniquement à une révision des dépenses allouées au développement social.

### 4. Mission de l'Agriculture

Selon l'analyse de l'évolution des dépenses par missions, nous remarquons une augmentation notable des dépenses liées à la mission de l'agriculture qui devraient augmenter de 10,8 % par rapport à son budget révisé pour l'année 2023. Cette évolution s'explique par les mesures envisagées que le gouvernement pour soutenir les petits agriculteurs, notamment à travers la prise en charge de la différence entre le taux appliqué sur les prêts saisonniers et le taux d'intérêt du marché monétaire dans la limite de trois points pour les deux prochaines saisons agricoles. Cette évolution repose aussi sur des ressources supplémentaires allouées pour financer davantage d'indemnités en faveur des acteurs du secteur affectés par les catastrophes naturelles.

<sup>10</sup> [Ministère des Finances. « Budget de la Mission Affaires Sociales », Budget de l'État pour l'année 2023. Publié en décembre 2022](#)



De nouvelles mesures ont également été adoptées pour faire face à la pénurie de fourrage qui a affecté particulièrement la production laitière et la disponibilité de ce produit subventionné sur le marché. Ces mesures consistent à alléger la taxation sur certains produits fourragers, principalement le fourrage ensilage et en grains.

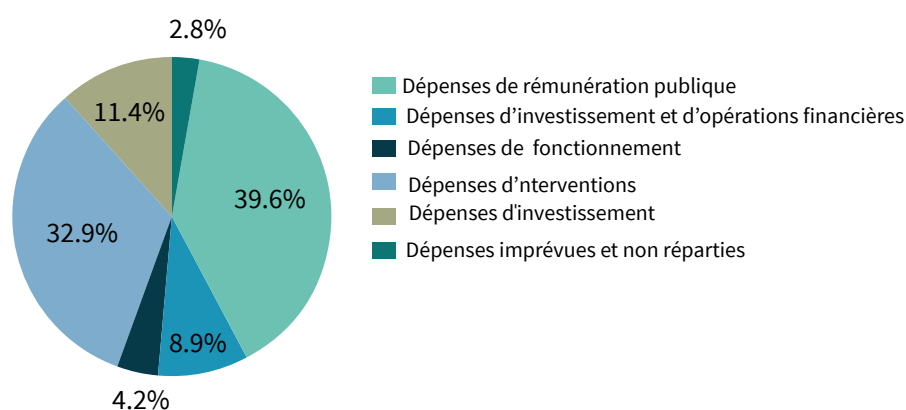
Ces mesures sont positives, mais elles ne conduisent pas encore à un changement concret en faveur de la souveraineté alimentaire. Cette transformation ne peut advenir sans la révision de la politique d'importation de semences et de races animales, et sans la rupture avec un modèle de spécialisation de la production agricole conditionné par les politiques d'exportation et notamment les avantages comparatifs vis à vis des marchés internationaux.

## B. Les dépenses budgétaires par nature

### 1. Dépenses de rémunération et d'investissement

L'analyse de la répartition des dépenses selon leur nature révèle que les dépenses de rémunérations publiques représenteront la plus grande part estimée à 40% du total, suivie par les dépenses d'interventions à hauteur de 33%, et 'investissement vient en quatrième position avec 9%.

Graphique n°6 : Répartition des dépenses budgétaires par nature



Source : Ministère des Finances.

Les dépenses de rémunération devraient augmenter de 4,1% par rapport au budget révisé de 2023. Cette évolution est due à une augmentation prévue des salaires conformément à l'accord du 15 décembre 2022 entre le gouvernement et l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)<sup>11</sup>, ainsi qu'à l'embauche de 13 586 postes supplémentaires.

Les nouveaux postes programmés sont principalement répartis entre les ministères de l'Éducation, de la Santé, de la Défense et de l'Intérieur. Les embauches prévues des ministères de l'Intérieur et de la Défense sont quasiment équivalentes à ceux des missions de l'Éducation et de la Santé. Cette répartition soulève des questions sur les priorités du gouvernement en matière de recrutement, en particulier compte tenu de la pénurie criante de professionnels de la santé dans le secteur public et d'enseignants permanents dans les zones rurales du pays.

La croissance des dépenses de rémunération ralentit, comme le montre le tableau 1. Cette tendance reflète la politique du gouvernement visant à contrôler la masse salariale en réduisant continuellement le nombre de postes ouverts au recrutement et en adoptant un programme de relèvement de l'âge de départ à la retraite<sup>12</sup>, adossé à d'autres mesures

<sup>11</sup> [Union générale tunisienne du travail. « Procès-verbal de l'accord visant à augmenter les salaires de l'emploi public et du secteur public », journal Al-Shaab. Publié le 16 septembre 2022.](#)

<sup>12</sup> [La Caisse Nationale de Retraite et de Sécurité Sociale. « Arrêté n° 741 du 1er décembre 2023 réglementant les modalités et procédures de relèvement volontaire de l'âge de la retraite », Journal Officiel de la République Tunisienne](#)

<sup>13</sup> M, Z. «La Tunisie envisage de licencier 9.000 salariés sous couvert de retraite anticipée d'ici 2024», ilBoursa. Publié le 18 décembre 2023

<sup>14</sup> DOMI. «Créer une start-up en Tunisie»

telles que le départ à la retraite volontaire <sup>13</sup> et la possibilité pour les employés de prendre des congés pour créer des start-ups <sup>14</sup>.

Tableau n°1 : Taux de croissance des dépenses par nature

	Évolution 21/22	Évolution 22/23	Évolution 23/24
Dépenses de rémunération	6,8%	5,7%	4,1%
Dépenses d'investissement	-20,8%	31,5%	13,8%

Source : Ministère des Finances

Le recrutement dans la fonction publique a représenté l'un des mécanismes par lesquels l'État a pu jouer un rôle social en contrôlant les taux de chômage ou en limitant les mouvements sociaux, mais ces dépenses sont devenues un fardeau pour les équilibres financiers de l'État <sup>15</sup>.

Bien qu'il est possible de considérer les dépenses en rémunération comme un poids surtout lorsqu'elles sont comparées aux dépenses d'investissement public, néanmoins il est inadéquat de s'attaquer à ces dépenses sans tenir compte des autres indicateurs économiques. En effet, avec un taux de chômage estimé à 15,8%, qui augmente chez les diplômés universitaires à environ 23,7% <sup>16</sup>, un climat d'investissement peu attractif et une faible capacité d'absorption du marché du travail <sup>17</sup>, cette mesure d'austérité a des répercussions sociales considérables..

Concernant les dépenses d'investissement et les opérations financières, les allocations pour l'année 2024 ont été estimées à 5341 millions de dinars, soit une augmentation de 13,8% par rapport à 2023. Ces allocations visent à financer les projets de développement de l'État. Malgré leur augmentation, ces dépenses plannifiées restent limitées par rapport aux besoins d'investissement dans divers secteurs publics, en particulier les secteurs sociaux. L'investissement public agit également comme un moteur de croissance économique et stimule le marché, notamment après les crises économiques. Cependant, il semble que le gouvernement n'ait pas suivi cette voie après la crise de la COVID-19 et a plutôt choisi l'austérité, ce qui a ramené les dépenses d'investissement public à leur niveau habituel en 2023.

<sup>15</sup> Ben Rouine.C. " 2008 - 2016: évolution de l'embauche dans la fonction publique", L'Observatoire Tunisien de L'Économie. Mis en ligne le 16 Août 2017.

<sup>16</sup> Institut National de Statistique. «Évolution de la population en chômage selon le sexe.» Dernières statistiques disponibles au 15 novembre 2023

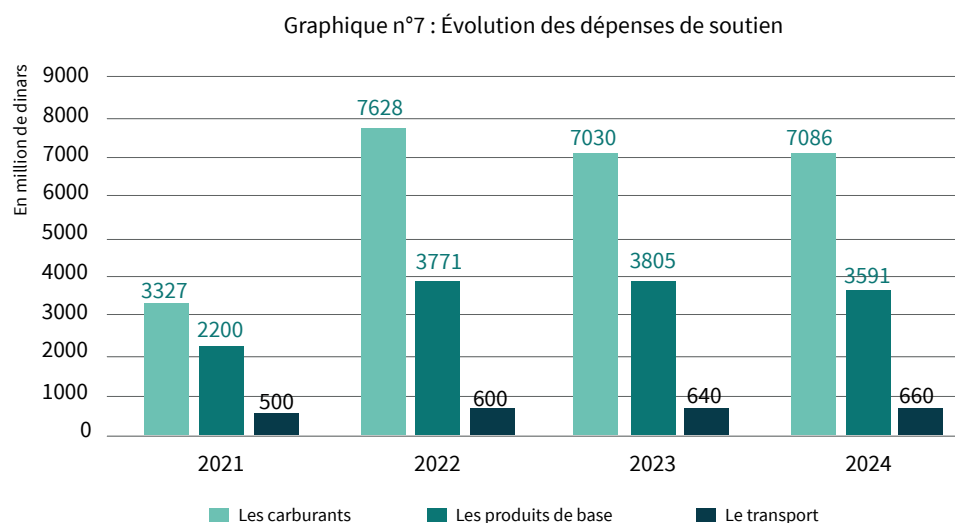
<sup>17</sup> ITCEQ."Climat des affaires: Résultats de la 22ème enquête et positionnement de la Tunisie dans les rapports internationaux", Ministère de l'Économie et de la Planification. Mis en ligne en juin 2023

## 2. Les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention pour l'année 2024 sont estimées à 19 696 millions de dinars, contre 19 168 millions de dinars alloués dans le budget révisé de l'année 2023, ce qui représente une augmentation positive de 2,8%. Ces interventions se divisent en deux catégories : les dépenses de soutien et les dépenses d'intervention sans soutien.

Une partie des dépenses d'intervention sans soutien est allouée pour soutenir les crédits d'investissement public dans les projets de développement, tandis que le reste est dirigé sous forme d'aides sociales à des catégories spécifiques. Ces dépenses d'interventions sans soutien sont estimées à 8 359 millions de dinars et connaissent une légère baisse par rapport à ce qui a été prévu dans la loi de finances pour 2023, mais en augmentation par rapport aux 7 693 millions de dinars révisés dans le budget mis à jour pour la même année. Cela s'explique principalement par le renoncement du gouvernement à convertir une partie des crédits de soutien pour financer les transferts sociaux monétaires, comme nous l'avons expliqué précédemment dans notre analyse des dépenses du ministère des Affaires sociales.

Les dépenses de soutien s'élèvent à 11 337 millions de dinars dans la loi de finances pour 2024, contre 11 475 millions de dinars révisés pour l'année 2023 et 8 832 millions de dinars prévus dans la loi de finances initiale de la même année. Il est prévu que les dépenses publiques de soutien/subvention aux carburants resteront au même niveau qu'auparavant, avec une légère augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente, tandis que le soutien aux produits de base devrait diminuer de 5,6 %.



Source : Ministère des Finances

A la lecture de ces données, il semblerait que le gouvernement abandonne progressivement la politique de « ciblage des subventions » qu'il s'était engagé à mettre en place au cours de ces trois dernières années, et qu'il n'a concrétisé que partiellement par crainte des répercussions sociales. Le gouvernement semble avoir révisé son approche à travers les lois de finances complémentaires.

En contrepartie, et dans le but de rationaliser le coût des subventions, une mesure budgétaire introduite cette année consiste à augmenter de deux points les taxes sur les produits subventionnés pour certaines catégories d'activités économiques telles que les restaurants touristiques, les cafés, les lieux de divertissement et

les pâtisseries ainsi qu'à élargir le champ d'application de la taxe de séjour aux établissements touristiques spécialisés dans l'hébergement. De plus, une taxe sera instaurée sur les produits laitiers à l'exception des yaourts.

Le volume des dépenses de subvention peut refléter la sauvegarde d'une partie du rôle social de l'Etat, mais une lecture plus approfondie des indicateurs ne nous permet pas de confirmer cette hypothèse. En examinant les résultats de la balance commerciale pour l'année 2023, nous constatons une baisse des importations de 4,4 %, principalement en raison de la diminution de 10,8 % des importations d'énergie et de 7,3%<sup>18</sup> des importations de produits primaires et semi-finis. Le gouvernement a salué la réduction du déficit commercial, laquelle résulte de la baisse des importations observée. Cependant, cette baisse des importations renvoie à la réalité de la pénurie de produits de base sur le marché tunisien <sup>19</sup>, notamment ceux qui sont subventionnés, . De plus, les problèmes dans le secteur agricole, en particulier dans le secteur de l'élevage et de l'alimentation du bétail, ont affecté la disponibilité du lait subventionné.

Malgré la préservation des niveaux de dépenses relatives aux subventions, si le gouvernement adopte une politique commerciale visant à lui éviter de supporter les coûts des subventions, cela peut entraîner une situation de rareté conduisant inévitablement à la création de monopoles et à la spéculation. Le résultat est la privation d'une partie importante des citoyens de leur droit à bénéficier des produits de première nécessité mais aussi du soutien de l'Etat pour assurer qu'ils restent abordables.

Le refus de supporter ce coût supplémentaire de soutien et la tentative de le réduire se manifestent également par la création et la généralisation de la taxe carbone. Pour rappel, cette taxe est appliquée sur les produits énergétiques consommés et vise à financer le Fonds de transition énergétique (qui a remplacé en 2014 le Fonds national pour la maîtrise de l'énergie) afin de soutenir les projets de maîtrise de l'énergie, de réaliser les programmes nationaux de transition énergétique et de réduire les dépenses de subvention des combustibles. La taxe carbone a été introduite dans le cadre du programme d'assistance technique et financière de la Banque mondiale, visant à aider les pays en développement à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des mécanismes de tarification du carbone <sup>20</sup>.

Cette taxe a été multipliée par cinq par rapport à 2023, comme le montre le tableau numéro 2. Nous avons essayé d'estimer les revenus de cette taxe pour l'année 2024 en nous basant sur certaines hypothèses <sup>21</sup>, et nous prévoyons qu'elle représentera 2,5 % des dépenses de subvention des carburants pour la même année.

<sup>18</sup> [Institut National de Statistique. «Le commerce extérieur aux prix courants.» Publié en novembre 2023](#)

<sup>19</sup> [Amna Al-Mornaki. « Annuler les subventions aux matériaux de base : l'austérité de l'État appauvrit les citoyens », In kifada. Publié le 2 septembre 2022](#)

<sup>20</sup> [ANME. " Partnership for Market Readiness – PMR», Ministère de l'Énergie, de l'Industrie et des Mines](#)

<sup>21</sup> Dans nos calculs, nous avons utilisé le volume de consommation de carburant de l'année 2022 publié par le [ministère de l'Énergie](#) dans son rapport sur la situation énergétique d'octobre 2023, page 25 et les coefficients de conversion des unités de mesure internationalement publiées par le [ministère de l'Énergie, page 37](#)

Tableau n° 2 : Évolution de la taxe carbone sur les produits énergétiques

Description du produit	Valeur de la taxe en 2023	Valeur de la taxe en 2024	
Essence Super sans plomb	1	5	Millime par litre
Gasoil	1	5	Millime par litre
Gasoil 50	2	10	Millime par litre
Fioul	1	5	Dinar par tonne métrique
Gaz de pétrole liquéfié	2	5	Dinar par tonne métrique
Coke de pétrole	2	10	Coke de pétrole
Gaz naturel	1.25	1.25	Millime par unité thermique
Électricité	4	5	Millime par kilowatt-heure

La taxe carbone représente un outil pour atténuer les impacts climatiques négatifs de certaines activités en raison de leurs émissions de carbone. Malgré cette mesure théoriquement noble, l'État n'a pas proposé d'alternatives pour passer de la consommation d'énergies fossiles à la consommation d'énergies propres<sup>22</sup>, alors que le gaz naturel représente la principale source de production d'électricité et que les énergies renouvelables tardent à se développer.

Concernant le secteur des transports, les citoyens ne trouvent pas d'alternatives à l'utilisation de leur voiture personnelle, en raison de la détérioration des services de transport en commun d'une part, et d'autre part, en raison de l'absence de mécanismes étatiques pour conduire la transition vers l'utilisation de voitures moins polluantes telles que les voitures électriques. Parmi ces mécanismes figure la mise en place de réseaux de recharge pour ces véhicules (la première étape essentielle) et une intervention pour réduire efficacement les prix des voitures électriques coûteuses<sup>23</sup>. En effet, la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée prévue par la loi de finances pour 2024 n'est pas un mécanisme suffisant pour les rendre accessibles à tous.

En plus des secteurs de l'énergie et des transports, principaux émetteurs de gaz à effet de serre<sup>24</sup>, le secteur industriel notamment l'industrie du ciment, contribue à hauteur de 12% aux émissions de gaz à effet de serre et doit être classé parmi les secteurs soumis à la taxe carbone.

<sup>22</sup> Ce sont des énergies qui n'émettent pas de gaz à effet de serre

<sup>23</sup> [AUTOMOBILE.TN. "Simulation des prix des voitures électriques en tunisie en 2024". Mis en ligne le 21 Décembre 2023.](#)

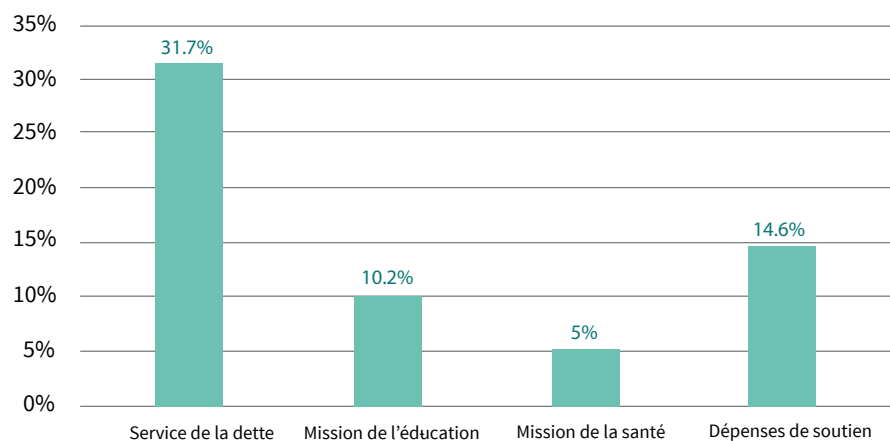
<sup>24</sup> [Ministère de l'Environnement. "Les Inventaires GES". Dernière mise à jour le 31 Mai 2022](#)

## C. Service de la dette

Le service de la dette, selon la loi de finances pour l'année 2024, connaîtra une augmentation de 18,7%, ce qui le portera à des niveaux élevés sans précédent, représentant 31,7% du budget général de l'État, 41,3% de l'ensemble des dépenses et 14,08% du produit intérieur brut.

Le service de la dette exerce une pression sur le budget et concurrence les missions sociales de l'État en termes de priorité de dépenses. Il représente plus de trois fois les dépenses importantes en éducation et le double des dépenses de soutien, comme le montre le graphique 7. De plus, il met une pression sur les réserves de devises étrangères pour le paiement des échéances de la dette extérieure, ce qui impacte les choix commerciaux de l'État, notamment l'évolution des importations.

Graphique n°8 : Ratio des dépenses par rapport au budget



Source : Ministère des Finances

Le poids de la dette publique est principalement dû à la dépendance continue de l'emprunt pour combler le déficit budgétaire, et il est prévu que la dette publique atteindra 79,8 % du produit intérieur brut en 2024. Ce fardeau contribue à aggraver le déficit et donc à accroître l'endettement. À moins que des politiques ne soient mises en œuvre pour renforcer les ressources propres de l'État, le budget restera pris au piège de ce cercle vicieux.

## II. Ressources de financement du budget

### A. Les recettes fiscales

Pour financer ses dépenses, l'État s'orientera d'abord vers ses recettes propres, réparties entre les recettes fiscales, les recettes non fiscales et les dons. La loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation des recettes budgétaires de 11 %, principalement en raison de l'évolution des recettes fiscales, qui représenteront environ 90 % du total des recettes.

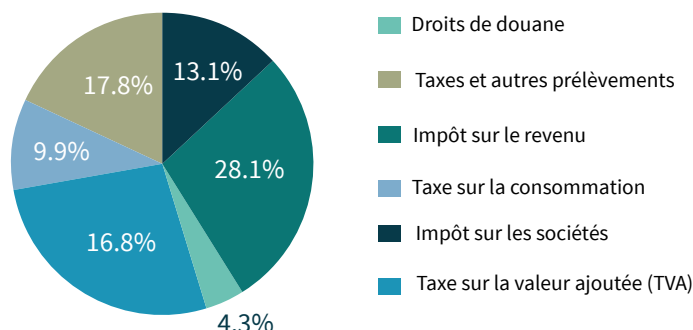
Cette répartition contribuera à accroître la pression fiscale, qui connaît une tendance à la hausse depuis 2020, atteignant 25,1 % en 2024. En revanche, la loi de finances n'a pas adopté de nouvelles mesures visant à développer les recettes non fiscales.

En revenant à la répartition des recettes fiscales établie dans le budget de 2024, nous remarquons que 59 % proviennent des impôts qui sont régressifs et ne tiennent pas compte du revenu et de la situation économique des individus

puisqu'il s'applique aux biens et aux services. En ce qui concerne les impôts, l'impôt sur le revenu contribue à hauteur de 68,2 %, tandis que l'impôt sur les sociétés ne représente que 31,8 %.

Une lecture plus exhaustive de la contribution de toutes les ressources fiscales montre que l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée représentent ensemble 55 % du total, comme le montre le graphique numéro 8.

Graphique n° 9 : Répartition des ressources fiscales du budget



Source : Ministère des Finances

Cette situation fiscale inéquitable n'est pas le fruit de la loi de finances actuelle, mais est liée à une politique économique dogmatique. Les initiateurs de cette politique croyaient en l'efficacité du mécanisme d'incitation fiscale pour les entreprises comme moyen d'élargir la base fiscale et de stimuler l'investissement. Cependant, cette politique n'a pas porté ses fruits et a coûté à l'État des dépenses fiscales avoisinant les 5644 millions de dinars jusqu'en 2019.<sup>25</sup>

La loi de finances prévoit une augmentation des recettes de l'impôt sur les sociétés de 17 %, contre une augmentation de 10 % des recettes de l'impôt sur le revenu. Cette évolution pourrait être expliquée par de nouvelles mesures, telles que l'adoption d'une taxe conjoncturelle de 4 % sur les banques et les institutions financières. Cette démarche pourrait être interprétée comme une tentative de corriger les déséquilibres dans les recettes fiscales. Cependant, ces tentatives pour rééquilibrer les recettes et la pression fiscale pourraient rester vaines au vu des dispositions de la loi visant à créer de nouvelles incitations fiscales sans évaluer celles qui sont encore en vigueur.<sup>26</sup>

La limitation des ressources de l'État face à l'augmentation des dépenses principalement dues au service de la dette, entraînera un déficit estimé à 10 645 millions de dinars dans le budget général. Ainsi, les ressources d'emprunt devraient augmenter d'environ 11 % par rapport à ce qui a été prévu dans le budget révisé de 2023, pour atteindre 28 188 millions de dinars.

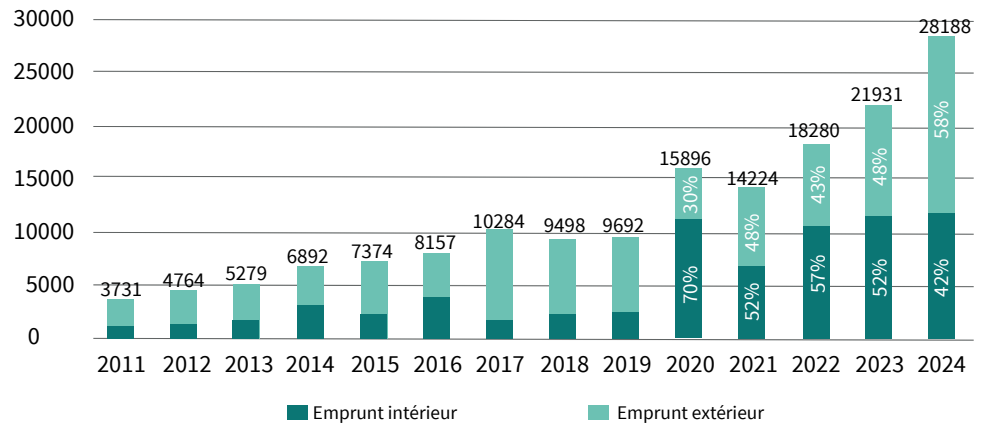
## B. Ressources d'emprunt

Les ressources d'emprunt se répartissent entre ressources d'emprunt intérieures à hauteur de 41,7 % et extérieures à hauteur de 58,3 %. Cette répartition diverge de l'orientation adoptée par le gouvernement en 2021 et 2022 qui tendait à se diriger vers plus d'endettement sur le marché intérieur pour répondre aux besoins d'emprunt. Ce changement d'orientation pourrait être attribué à deux objectifs principaux : éviter d'impacter davantage la liquidité sur le marché monétaire intérieur et éviter de retomber dans une crise de pénurie de réserves de change.

<sup>25</sup> [Ministère des Finances. "Rapports sur les dépenses fiscales et les avantages financiers". Publié en Janvier 2021](#)

<sup>26</sup> [Ghassan Aounallah. « Réforme des incitations fiscales : la loi de finances 2024 sera-t-elle la première à publier un bilan des incitations fiscales ? Observatoire tunisien de l'économie. Publié le 20 décembre 2023](#)

Graphique n°10 : Évolution des ressources d'emprunt



Source : Ministère des Finances

L'augmentation de la dette extérieure prévue par la loi de finances est un indicateur alarmant : selon les prévisions, elle atteindra 16 445 millions de dinars en 2024 contre 10 563 millions de dinars en 2023, soit une augmentation de 56 %, la plupart étant dirigée vers le soutien au budget prévu. La loi de finances a exclu l'hypothèse de recourir au Fonds monétaire international (FMI) et privilégie d'autres sources de financement, telles que des prêts multilatéraux et bilatéraux pour soutenir le budget. Cependant, les sources de financement proposées par le gouvernement ne couvrent que 29 % des besoins en financement, et plus de 70 % restent classés sous «autres prêts» sans indication claire de leur origine et des conditions qui y sont associées.



# Conclusion

La formulation de la loi de finances pour l'année 2024 coïncide avec l'émergence d'un discours politique appelant à rompre avec les choix économiques prédominants et à défier les diktats des institutions financières mondiales, en particulier le Fonds monétaire international (FMI). Cependant, ce que la loi de finances propose ne correspond pas réellement à la fermeté de ce discours.

En ce qui concerne les choix sociaux, la loi de finances maintiendra les dépenses de soutien à leurs niveaux habituels, tout en adoptant certaines mesures pour en rationaliser les coûts. Par ailleurs, elle commence à délaisser l'option d'orientation de ces dépenses vers les politiques de ciblage de la pauvreté mais sans chercher pour autant à mobiliser des ressources supplémentaires pour financer un système de protection sociale global qui ne repose pas seulement sur les subventions ou des transferts monétaires ciblés. Les budgets des ministères de l'Éducation et de la Santé connaîtront une évolution positive mais limitée, ne jetant pas les bases d'un véritable changement dans la réalité de ces deux secteurs, d'autant plus que les fonds alloués au développement dans ces deux missions importantes n'ont pas dépassé leurs niveaux précédents. Les orientations de financement du budget continuent de pousser la Tunisie dans le cercle de l'endettement, et malgré l'option de rupture avec le Fonds monétaire international (FMI), l'augmentation du niveau d'endettement annonce un fardeau considérable pour les budgets futurs en raison de l'augmentation prévue du service de la dette et de sa pression sur les dépenses. De plus, une partie importante de la dette extérieure reste d'origine inconnue et entourée d'incertitudes quant à ses conditions et ses taux d'intérêt. En revanche, les ressources internes de l'État restent limitées à moins qu'une réforme fiscale vienne concilier justice et rentabilité, et que l'État s'engage dans le développement des ressources non fiscales.

En conclusion, il n'est pas raisonnable d'espérer un changement radical du modèle économique à court terme ou à travers un budget isolé. Cependant, il est nécessaire de tracer les premières étapes de la réforme à travers des politiques économiques cohérentes vis à vis d'un cadre global clairement défini, et capables de présenter des vraies alternatives à ce qui doit être changé.

# Références

- الإذاعة الوطنية. «الرئيس قيس سعيد: على صندوق النقد الدولي مراجعة وصفاته وبعدها يمكن التوصل إلى حل»، بوابة الإذاعة التونسية. نشر بتاريخ 11 جوان 2023 /  
[www.radiotunisienne.tn](http://www.radiotunisienne.tn)
- الإتحاد العام التونسي للشغل، «محضر اتفاق الزيادة في أجور الوظيفة العمومية والقطاع العام»، جريدة الشعب. نشر بتاريخ 16 سبتمبر [www.ugtt.org.tn](http://www.ugtt.org.tn)
- الصندوق الوطني للتقاعد والحيطة الاجتماعية. «أمر عدد 741 لسنة 2023 مؤرخ في 1 ديسمبر 2023 بتعلق بضبط طرق وإجراءات الترفيع الاختباري في سن الإحالة على التقاعد»، الرائد الرسمي للجمهورية التونسية <https://www.cnrps.nat.tn>
- المعهد الوطني للإحصاء. «تطور معدلات البطالة». آخر الإحصائيات متوفرة بتاريخ 15 نوفمبر 2023 [/https://www.ins.tn](https://www.ins.tn)
- «التجارة الخارجية بالأسعار الجارية». نشر بتاريخ نوفمبر 2023 <https://www.ins.tn/2023>
- أمنة المرناقي. «إلغاء دعم المواد الأساسية: تقشّف الدولة يقرر المواطنين»، انكفاضة. نشر بتاريخ 2 سبتمبر 2022 <https://inkyfada.com/2022>
- بسمة بركات. «مدارس تونسية... بنية تحتية مهترئة ونقص في الصيانة»، العربي الجديد. نشر بتاريخ 19 أبريل 2021 <https://www.alaraby.co.uk>
- دنيا السماعلي بوحليلة. «التعليم في تونس: المنجز الماضي والانحدار الحاضر وتحديات المستقبل»، البارومتر العربي. نشر بتاريخ 20 أبريل 2021 <https://www.arabba-rometer.org>
- غسان عون الله. «إصلاح الحوافز الضريبية: هل سيكون قانون المالية لعام 2024 أول من ينشر تقييم للحوافز الضريبية؟»، المرصد التونسي للإقتصاد. نشر بتاريخ 20 ديسمبر 2023 <https://drive.google.com>
- فتحية بن سليمان «موجز الميزانية 2022: هل يحافظ قانون المالية 2022 على الدور الاجتماعي للدولة؟»، المرصد التونسي للإقتصاد. نشر بتاريخ 23 فيفري 2022 <https://www.economie-tunisie.org>
- محمد رامي عبد المولى. «أزمة التعليم في تونس: أمراض مزمنة وتشخيص اختزالي»، Nawaat. نشر بتاريخ 28 أبريل 2023 <https://nawaat.org>
- م، ز. «تونس تخطط لتسريح 9.000 موظف تحت غطاء التقاعد المبكر في افق 2024»، ilBoursa. نشر بتاريخ 18 ديسمبر 2023 [www.ilboursa.com/2023](http://www.ilboursa.com/2023)
- وزارة المالية. «التقرير حول النفقات الجبائية والإمتيازات المالية 2021». نشر بتاريخ جانفي 2021 [www.finances.gov.tn/2021](http://www.finances.gov.tn/2021)
- «ميزانية مهمة الشؤون الاجتماعية»، ميزانية الدولة لسنة 2023. نشر بتاريخ ديسمبر [www.social.gov.tn](http://www.social.gov.tn)
- «تقرير حول مشروع ميزانية الدولة لسنة 2024». نشر بتاريخ أكتوبر 2023 [www.finances.gov.tn/2023](http://www.finances.gov.tn/2023)
- «قانون المالية لسنة 2024»، الرائد الرسمي للجمهورية التونسية. نشر بتاريخ 12 ديسمبر 2023 [www.finances.gov.tn](http://www.finances.gov.tn)
- [www.anme.tn/ANME](http://www.anme.tn/ANME). «Partnership for Market Readiness – PMR», Ministère de l'Énergie, de l'Industrie et des Mines
- [AUTOMOBILE.TN](http://AUTOMOBILE.TN). «Simulation des prix des voitures électriques en Tunisie en 2024». Publié le 21 décembre 2023.
- Ben Rouine.C. «2008 - 2016: evolution de l'embauche dans la fonction publique», L'Observatoire Tunisien de L'Économie. Publié le 16 Août 2017. [www.economie-tunisie.org/2016-2008-evolution-de-l'embauche-dans-la-foc-tion-publique-tunisie](http://www.economie-tunisie.org/2016-2008-evolution-de-l'embauche-dans-la-foc-tion-publique-tunisie)
- Ismail, S. «Healthcare expenditure progress in Tunisia: a qualitative analysis», MPRA. Published in February 2021.
- ITCEQ. «Climat des affaires Résultats de la 22ème enquête et positionnement de la Tunisie dans les rapports internationaux», Ministère de l'Économie et de la Planification. Publié en juin 2023. [www.itceq.tn](http://www.itceq.tn)
- Ministère de l'Environnement. «Les Inventaires GES». [www.cc-tunisie.com](http://www.cc-tunisie.com), Dernière mise à jour le 31 Mai 2022.
- Nations Unies. «Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024: Résumé analytique», Département des affaires économiques et sociale ONU. Publié le 4 janvier 2024. [www.desapublications.un.org](http://www.desapublications.un.org)
- World Health Organization. «Global Health Expenditure Database: Health expenditure profile Tunisia».






المركز التونسي للإقتصاد  
Observatoire Tunisien de l'Economie

 [contact@economie-tunisie.org](mailto:contact@economie-tunisie.org)

 [www.economie-tunisie.org](http://www.economie-tunisie.org)

 21, Rue du Niger - 1002 Tunis belvedere - Tunisia

 [www.facebook.com/ObsTunEco](https://www.facebook.com/ObsTunEco)

 (+216) 36 329 939